

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mercredi 19 Juin 2024	<b>Séance du Mardi 25 Juin 2024</b>
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-cinq Juin à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Peyral à Péret, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : <b>36</b>	
Présents : 28	Pour : <b>36</b>	
Absents : 9	Contre : <b>0</b>	
Représentés : 8	Abstention : <b>0</b>	
Rapporteur	Marie PASSIEUX	

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Claude REVEL (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras) Daria PICARD (Ceyras), Jean-Marie SABATIER (Clermont-l'Hérault), Michelle GUIBAL (Clermont-l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont-l'Hérault), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Marc CARAYON (Lacoste), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieuran-Cabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez), Catherine LOPEZ (Salasc), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Gérald VALENTINI (Valmascle), Laurent ALBERT ( Villeneuve)

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Myriam GAIRAUD (Cabrières) représentée par Isabelle SILHOL (Péret), Jean FRADIN (Canet) représenté par Christiane FULCRAND (Canet), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault) représenté par Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée par Michelle Guibal (Clermont l'Hérault), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par Jean-Luc Barral (Clermont l'Hérault), Sophie ROYON représentée (Paulhan) par Christine RICARD (Paulhan), Grégory GUERIN (Paulhan) représenté par Claude VALERO (Paulhan),

Absent(e)s : Marina BOURREL (Brignac), Arnaud MOULS (Canet), Isabelle LE GOFF (Clermont-l'Hérault), Jean François FAUSTIN (Clermont-l'Hérault), Elisabeth BLANQUET (Clermont-l'Hérault), Franck RUGANI (Clermont-l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont-l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont-l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès).

### **Attribution de subventions dans le cadre du Plan Rénovation Façades**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022.09.27.10 relative à l'approbation du règlement Plan Rénovation façades à l'échelle de la Communauté de communes du Clermontais,

Vu l'arrêté n°2019-I-1658 portant fixation des compétences de la Communauté de communes du Clermontais, au rang desquelles figure la politique du logement et du cadre de vie.

Madame PASSIEUX rappelle que dans son projet de territoire 2020-2030, Axe #2 Un territoire en Développement, Enjeu #1 Redynamiser les centres villes, objectif opérationnel valoriser l'habitat en centre-ville, la Communauté de communes a souhaité mettre en œuvre l'action relative à la mise en place d'un plan rénovation façades.

Dès lors, par délibération du 27 Septembre 2022, le Conseil communautaire a souhaité encourager la rénovation des façades dédiées à l'habitat et appartenant à des propriétaires privés au moyen d'une opération rénovation de façades subventionnée pour partie par la Communauté de communes et les communes concernées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Cette vaste opération d'embellissement à l'échelle du Clermontais a pour objectif d'initier une dynamique de revalorisation visuelle de l'ensemble des façades identifiées sur plan cadastral et constituant des secteurs stratégiques.

Les linéaires éligibles à la subvention du plan rénovation façades ont été identifiés commune par commune, par les communes elles-mêmes. Seules les communes de Liausson, Mérifons et Valmascle n'ont pas défini de linéaires.

Pour l'année 2023, 4 dossiers ont été instruits pour un montant global de subventions (part communautaire) de 2 325,55 €.

Pour l'année 2024, un dossier a été instruit pour un montant de subvention (part communautaire) de 1 493,15 €.

Deux nouveaux dossiers de demande de subvention ont été déposés. Conformément au règlement du Plan rénovation façades, ces dossiers ont été examinés par la Commission Développement Territorial du 23 avril 2024.

Identité demandeur	Adresse du bien	Montant TTC travaux éligibles	Part communautaire	Part communale
RABILLE Virginie	22 Avenue du Cardinal Fleury 34725 ST FELIX DE LODEZ	11 150,70 €	2 000,00 €	500,00 €
RABILLE Virginie	22 bis Avenue du Cardinal Fleury 34725 ST FELIX DE LODEZ	9 942,90 €	2 000,00 €	497,15 €
<b>Total 1</b>			<b>4 000,00 €</b>	<b>997,15 €</b>
<b>Total général</b>				<b>4 997,15 €</b>

Le montant de la présente participation de la Communauté de communes du Clermontais s'élève à la somme de 4 000,00 € pour 2 dossiers.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

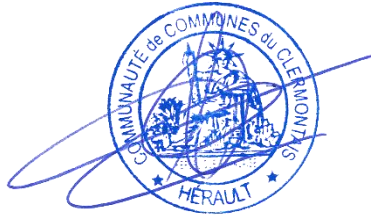
Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Madame PASSIEUX et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

- **APPROUVE** l'attribution des subventions selon le tableau ci-dessus, pour un montant de 4 000,00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



Isabelle SILHOL

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL